

Plan régional Santé Environnement 2

PRSE 2010-2013
Pays de la Loire

Groupe Régional Santé Environnement

Préfecture de la région Pays de la Loire

Réunion du 16 février 2010

Plan régional Santé Environnement 2

□ 3 orientations stratégiques

- Identifier et réduire les expositions aux nuisances environnementales
- Aménager le territoire pour un environnement favorable à la santé
- Sensibiliser et promouvoir la santé environnementale

□ 10 actions à mettre en œuvre entre 2010 et 2013

Action 1 : Réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur

Pilote

Etat (Dreal) / ARS

| | |
|---|--|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les polluants chimiques, le PRSE vise des actions complémentaires aux programmes déjà prévus ou en cours d'élaboration dans le cadre d'autres plans (PRQA, SRCAE, PPA, PDU, Ecophyto 2018,...) ■ Pour les risques de pollinose, le PRSE participe à la prévention et à l'information des personnes vulnérables |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Substances chimiques : réduire les émissions aériennes industrielles de certaines familles de polluants toxiques (solvants chlorés, HAP, arsenic, mercure, PCB/dioxines,...) ■ Allergies : développer les « polliniers sentinelles » dans la région facilitant l'information préventive des personnes allergiques sur les épisodes polliniques, lutter contre la prolifération de l'ambroisie (risque émergent) |

Action 2 : Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine

Pilote

ARS / Etat (Dreal)

| | |
|---|--|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Protéger de manière efficace la ressource en eau aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages (70% des 495 captages protégés / 44 captages « grenelle ») ■ Réduire les apports de certaines substances dangereuses dans le milieu aquatique |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Finaliser les périmètres de protection autour des captages d'eau utilisés pour la production d'eau potable et réaliser des inspections des zones concernées ■ Assurer la protection de l'aire d'alimentation des 44 captages prioritaires « grenelle » ■ Réduire les rejets industriels de substances dangereuses dans l'eau (diagnostics, surveillance, études technico-économiques de réduction) |
| <p>Proposition arbitrage GRSE / Commentaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Centrer la fiche sur l'eau destinée à la consommation humaine (hors baignades, coquillages) ■ Réduire le nombre d'opérations (opérations maintenues hors PRSE) |

Action 3 : Préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Pilote

ARS (DT49)

| | |
|--|--|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire la formation de sous-produits de chloration dans les réseaux de distribution d'eau ■ Former les acteurs pour le maintien de la qualité de l'eau dans les réseaux : <ul style="list-style-type: none"> – Publics (lors de casses de réseaux, vis-à-vis des protections anti-retour...) – Privés (formation de plombiers sur les aspects sanitaires) |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Etude sur des installations de traitement de la région pour réduire la formation de sous-produits de chloration ■ Cahiers des charges types pour les distributeurs d'eau (exploitation de réseau, intervention sur des casses de réseau, autocontrôle...) ■ Inciter les plombiers à se former aux risques sanitaires |
| <p>Proposition arbitrage GRSE / Commentaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête de perception des consommateurs à intégrer à un 2^{ème} baromètre santé environnement |

Action 4 : Réduire les expositions professionnelles liées à l'amiante

Pilote

Etat (DRTEFP)

| | |
|---|---|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer l'information et la formation des professionnels et du grand public sur les risques liés aux substances cancérigènes / amiante dans le cadre de la protection de la santé des travailleurs et de la population ■ Axer l'action sur les activités et les interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (ex. nettoyage des toitures en amiante ciment, ,etc.) ■ Viser les professionnels travaillant sur ou à proximité de l'amiante (couvreurs, plombiers, chauffagistes, multiservices, etc.) |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Informer les professionnels du risque amiante lors d'activités et interventions sur les matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante ■ Informer le public en le sensibilisant à l'existence et au risque amiante ■ Informer et/ou sensibiliser et/ou former sur la collecte et le traitement des déchets en petites quantités |

Action 5 : Protéger les populations, notamment les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments

Pilote

ARS / DT44

| | |
|------------------------------------|--|
| Axes directeurs de l'action | <ul style="list-style-type: none">■ Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à la QAI■ Renforcer la formation des professionnels du bâtiment■ Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la QAI■ Améliorer la qualité et l'environnement des bâtiments accueillant des enfants |
| Exemples d'opération | <ul style="list-style-type: none">■ Mettre en place le conseil médical en environnement intérieur auprès de patients ciblés (consultation d'allergologie)■ Créer un module QAI au concours Professionnel Gaz de CFA■ Mener des campagnes expérimentales de mesures (crèches, établissements scolaires)■ Former le personnel des établissements scolaires aux règles d'hygiène et de sécurité■ Repérer les bâtiments accueillant des enfants situés sur des sites potentiellement pollués |

Action 6 : Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne

Pilote

Etat (Dreal) / ARS
(DT49)

| | |
|---|---|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer la connaissance et le repérage des situations d'indignité ■ Renforcer la mobilisation des outils opérationnels ■ Développer l'information et l'acquisition d'une culture commune |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser un état des lieux des situations d'indignité en croisant les données disponibles (AP, signalements, recours DALO, demande locative sociale...) ■ Mettre à jour l'étude sur le parc privé potentiellement indigne (70 000 logements potentiellement indignes en 1999 en région - 6,2 % du parc privé) ■ Analyser les dispositifs et procédures existants localement et définir des indicateurs communs ■ Elaborer des outils d'information sur la lutte contre l'habitat indigne (guide, plaquette, formation) |

Action 7 : Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations

Pilote

Etat (Dreal)

| | |
|---|---|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <p>La réduction des inégalités environnementales est un axe fort du PNSE 2. Certaines populations sont, de fait, plus exposées que d'autres, à un cumul de nuisances environnementales. L'objectif de cette action est d'identifier et de gérer ces situations.</p> <p>Cette action sera déclinée à l'échelle régionale et, à titre expérimental, à l'échelle d'une agglomération/ville/quartier</p> |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Étude expérimentale sur Nantes Métropole - Elaboration d'une méthodologie d'identification des zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales. ■ Déclinaison de la méthodologie du MEEDDM permettant l'identification éventuelle de zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales ■ Plan de gestion de ces zones |

Action 8 : Maîtriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire

Pilote

Etat (Dreal)

| | |
|---|--|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Résorber les environ 350 points noirs de bruit de la région (bâtiments soumis à des niveaux de bruit préoccupant) ■ Mieux intégrer le bruit en amont des projets d'aménagement ■ Promouvoir une approche globale du bâtiment en amont de sa conception |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Finaliser les plans de prévention du bruit dans l'environnement pour résorber les points noirs de bruit ■ Sensibiliser les aménageurs ■ Former les acteurs de la construction |
| <p>Proposition arbitrage GRSE / Commentaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ élargir à la région la portée de l'étude sur les plans locaux d'urbanisme existants |

Action 9 : Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Pilote

ARS / DT53

| | |
|------------------------------------|---|
| Axes directeurs de l'action | <ul style="list-style-type: none">■ Sensibiliser les jeunes sur la connaissance des risques et des moyens de prévention■ Prendre en compte cette problématique dans les lieux d'éducation musicale et de répétition■ Garantir l'absence de dépassement de niveaux maximum dans les lieux de diffusion |
| Exemples d'opération | <ul style="list-style-type: none">■ Accompagner la déclinaison du nouveau programme d'éducation musicale en matière de protection de la fonction auditive par la promotion et l'évaluation des outils mis à disposition des établissements scolaires■ Sensibiliser les responsables des lieux de formation et de diffusion de la musique amplifiée, notamment l'ensemble des directeurs des écoles de musique de la région et les locaux de répétition de musique actuelle■ Garantir la prise en compte de ce risque dans les discothèques et les salles de concert |

Action 10 : Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé environnementale

Pilote

Etat (Dreal) / ARS /
Conseil régional

| | |
|--|---|
| <p>Axes directeurs de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l'information et l'implication du public sur la santé environnementale ■ Encourager les interactions entre les acteurs de la prévention santé et ceux de la prévention environnement ■ Mobiliser les acteurs locaux intervenant en matière de prévention et d'éducation à la santé environnementale |
| <p>Exemples d'opération</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en réseau les centres de ressources existant sur la santé publique avec ceux de l'éducation à l'environnement (santepaysdelaloire, CRDP, Graine, CPIE) ■ Réaliser une plaquette de communication sur les constats du Baromètre Santé Environnement de 2007 / Reconduire l'enquête en 2014 ■ Organiser une conférence régionale sur la santé environnementale mettant en exergue les initiatives des acteurs locaux |
| <p>Proposition arbitrage GRSE / Commentaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ Reconduire l'enquête du baromètre santé environnement en 2014 |

PRSE2 2010 – 2013

10 actions à mettre en œuvre

1. Réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur
2. Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine
3. Préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
4. Réduire les expositions professionnelles à l'amiante
5. Protéger les populations, notamment les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments
6. Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne
7. Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations
8. Maîtriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire
9. Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée
10. Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé environnementale

L'actualité du PRSE2

sur le site internet des Ddass & Drass :
pays-de-la-loire.sante.gouv.fr

➤ portail environnement et santé

➤ rubrique « les plans régionaux santé environnement »



The screenshot shows a web browser window displaying the website 'pays-de-la-loire.sante.gouv.fr'. The page features a navigation menu with categories: 'santé publique', 'cohesion sociale', 'formations et métiers', and 'environnement et santé'. The main content area is titled 'les Plans régionaux santé-environnement (PRSE) en Pays de la Loire'. It includes a sub-header 'des plans santé environnement de deuxième génération' and a list of links for 'le PRSE 2005-2008', 'le PRSE2 (2010-2013)', and 'le PNSE2'. There is also a section for 'pour aller plus loin...' with a bullet point about the 'Code de la santé publique (CSP)'. The footer contains 'Version 2', 'date de création juin 2009', 'dernière mise à jour : octobre 2009', and a 'contact' link.